



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 20 avril 2021
16 heures 30

GFVC

N° 002701

Affaires Culturelles -
Demande de
subvention auprès de
la DRAC pour la
conservation, la
restauration et le
raccrochage des
cadres de 6 tableaux
du chœur de la
basilique Sainte-Anne

Affiché le :

Le mardi 20 avril 2021 à 16 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 14 avril 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal), Mme Laurence GUIGOU (Conseiller municipal), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS (2ème adjoint) donne pouvoir à M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS :

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 33

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la basilique Sainte-Anne constitue le premier centre d'intérêt patrimonial et touristique de la ville. À ce titre, la ville a souhaité engager des travaux de restauration d'une partie du mobilier conservé dans ce lieu.

Madame le Maire rappelle également qu'en avril 2005, dans la perspective de la restauration du chœur lui-même, les neuf tableaux réalisés au XVIIIe siècle par les peintres Delpesch pour le nouveau chœur de la cathédrale, avaient été déposés et stockés sur place, dans un cube de bois fabriqué sur mesure dans le collatéral sud de l'ancienne cathédrale.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la restauration de ces tableaux était devenue urgente en raison de leur dégradation. Les premières opérations de restauration, portant sur trois tableaux, ont débuté en février 2018. Les tableaux restaurés ont été raccrochés dans la cathédrale en février 2020. L'opération de conservation-restauration des toiles et châssis des six derniers tableaux a débuté en juillet 2020 au CICRP (Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine).

Madame le Maire souligne que la commission d'appel d'offres du 29 septembre 2020

a déclaré infructueux le marché portant sur les opérations de conservation-restauration, réassemblage des cadres et de raccrochage des tableaux restaurés dans le chœur de la cathédrale. Suite à la négociation menée depuis, la ville a retenu un prestataire présentant les qualités requises. Le montant total de l'opération s'élève à 104 062,04 € HT, soit 124 874,82 € TTC.

Madame le Maire annonce enfin que les tableaux du chœur de la basilique Sainte-Anne sont classés au titre des Monuments Historiques sur la liste du 5 décembre 1908. À ce titre, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Conservation régionale des Monuments Historiques, pour l'année 2021, une subvention d'un montant égal à 40% du montant hors taxe des travaux prévus, soit 41 624,82 €.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Considère, qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts engagés en matière de conservation et de restauration de l'ancienne cathédrale Sainte-Anne, premier centre d'intérêt patrimonial et touristique de la ville.

Confirme, la décision de procéder aux opérations de conservation-restauration, réassemblage des cadres et de raccrochage des six tableaux des peintres Delpech, qui ornaient le chœur depuis le XVIIIe siècle.

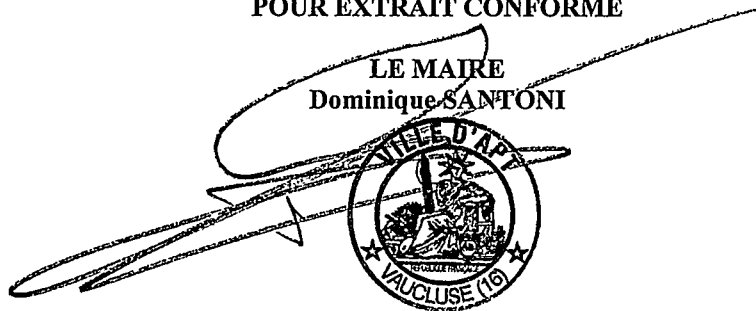
Dit, que la dépense est financée par les crédits reportés inscrits à l'article 2161, de l'opération 1200 (investissement pour l'ancienne cathédrale Sainte-Anne), de l'exercice budgétaire 2021.

Autorise, Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches pour solliciter une subvention d'un montant de 41 624,82 € pour la conservation et le transport des tableaux.

Autorise, Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette demande.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20210420-2701-DE
Date de télétransmission : 26/04/2021
Date de réception préfecture : 26/04/2021